

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-TROISIÈME SESSION

Documents officiels

TROISIÈME COMMISSION
35e séance
tenue le
lundi 7 novembre 1988
à 18 h 00
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 35e SEANCE

Président M. ABULHASAN (Koweït)

puis M. JATIVA (Equateur)

SOMMAIRE

POINT 103 DE L'ORDRE DU JOUR CAMPAGNE INTERNATIONALE CONTRE LE TRAFIC DE
DROGUES (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.3/43/SR.35
25 novembre 1988
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 18 heures

POINT 103 DE L'ORDRE DU JOUR : CAMPAGNE INTERNATIONALE CONTRE LE TRAFIC DES DROGUES (suite) (A/43/3, chap. V, sect. D: A/43/91, 202, 373, 399, 423, 435, 480, 678, 679, 684 et 709; A/43/510-S/20091)

1. M. KITTIKHOUN (République démocratique populaire lao) dit que les Etats doivent adopter des mesures drastiques pour réduire la demande accrue de drogues, et que si, dans de nombreux pays, des efforts méritoires ont été faits, ceux-ci sont loin d'être suffisants. Les Etats doivent intensifier leur action mais aussi coopérer davantage entre eux et dans le cadre du système des Nations Unies.
2. La Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues qui s'est tenue à Vienne en 1987 a clairement exprimé la préoccupation que suscite dans toute la communauté internationale le problème des drogues. S'agissant du suivi de la Conférence, le Laos convient qu'il s'agit surtout de lutter contre la contrebande et la demande illégale de drogues et de favoriser la réinsertion des toxicomanes; la Commission des stupéfiants a un rôle important à jouer à cet égard.
3. Le Gouvernement de la République démocratique populaire lao a pris des mesures déterminées de réinsertion des toxicomanes, et l'abus des drogues n'est pratiquement plus un problème dans le pays. Le Gouvernement est également résolu à continuer d'encourager la population Hmong à abandonner la culture du pavot destinée à la consommation locale, y compris à des fins médicales, en lui substituant progressivement d'autres cultures, et, avec l'assistance et la coopération du Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues, il a mis au point un projet à cet effet.
4. Il faut aussi mettre l'accent sur la lutte contre le trafic illicite des drogues, et le Gouvernement de la République démocratique populaire lao a pris de rigoureuses mesures à cet égard. Le projet de convention contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes, pour être efficace, doit tenir compte des intérêts de tous les Etats tout en respectant pleinement leur souveraineté. Lors de l'élaboration de la convention, c'est le réalisme qui doit prévaloir et toute exigence égoïste doit être bannie.
5. M. JATIVA (Equateur) prend la présidence.
6. M. FRUCHTBAUM (Organisation mondiale de la santé) dit que l'essentiel des activités que l'OMS entreprend pour lutter contre l'abus des drogues porte sur la réduction de la demande, le contrôle de l'offre et le traitement et la réinsertion des toxicomanes. Aux niveaux mondial, régional et national, les programmes de réduction de la demande illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de l'OMS sont conçus pour promouvoir une approche de la santé publique axée sur la prévention ou la minimisation des dommages causés par les drogues. Trop peu nombreux sont les pays à avoir adopté des politiques globales contre l'alcool et contre la drogue, bien que des résultats positifs aient été enregistrés Comme par

(M. Fruchtbaum)

exemple une baisse de la consommation d'alcool en France et en URSS et de l'abus de l'héroïne dans plusieurs pays asiatiques. La campagne nationale menée par l'Australie contre la drogue et le programme adopté par la Suède pour éliminer le tabac d'ici à l'an 2000 attestent également d'une volonté manifeste de réduire les problèmes liés à la drogue. Si traditionnellement, pour lutter contre l'abus des drogues, la méthode a été de mettre au point des politiques distinctes selon qu'il s'agissait de l'alcool, du tabac ou des drogues illicites, le fait que beaucoup de personnes consomment plus d'une drogue rend semble-t-il nécessaire une approche plus globale de toutes les questions liées aux drogues.

7. Il faut de toute évidence reconnaître que des influences internationales jouent et les services de répression renforcent leurs mécanismes de collaboration déjà bien établis par des mesures telles que des traités d'extradition et une assistance juridique mutuelle. Dans le domaine de la santé, toutefois, les exemples d'une telle coopération sont moins nombreux et il est urgent de mettre au point des données nationales comparables et de procéder à des échanges en ce qui concerne les résultats des recherches, le matériel, le personnel et les expériences.

8. Le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe coopère avec la Commission des Communautés européennes et le Conseil de l'Europe à un projet multinational afin de favoriser des programmes de promotion de la santé pour les collectivités; l'OMS a appuyé des initiatives de prévention dans d'autres pays et renforce sa collaboration avec diverses organisations non gouvernementales, en mettant notamment l'accent sur l'amélioration de l'éducation des professionnels de la santé en ce qui concerne l'abus des substances psychotropes.

9. L'OMS reconnaît qu'outre l'évaluation des avantages et des inconvénients que présentent les substances psychotropes pouvant engendrer une dépendance, il faut aussi encourager le personnel médical à prescrire ces substances de façon judicieuse. Cela exige une formation appropriée, qui dépend de la coopération entre les pouvoirs publics, les écoles de médecine et d'autres institutions, les organisations professionnelles et ceux qui fabriquent ou vendent ces substances. L'OMS met au point des techniques visant à renforcer la capacité des services de soins de santé primaires à faire face aux problèmes de l'abus des drogues, essentiellement en fournissant du matériel de formation adapté aux besoins des agents sanitaires des collectivités dans les pays en développement. Avec l'assistance financière du Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues, l'OMS publie une série de manuels de formation traitant des différents aspects de l'abus des drogues.

10. Les bureaux régionaux de l'OMS pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique occidental collaborent avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) à un projet d'évaluation des mesures de réadaptation axé sur un certain nombre de pays où l'abus des drogues est devenu un grave problème de santé et de société. En Europe, l'OMS a pris part à des réunions techniques sur les facteurs biologiques associés à la pharmacodépendance et sur la gestion des problèmes sanitaires des détenus toxicomanes.

(M. Fruchtbaum)

II. L'action de l'OMS **aux niveaux** régional et mondial pour la prévention de l'abus des drogues et du SIDA continue d'être soigneusement coordonnée de **façon** à assurer la meilleure utilisation possible des ressources. Il s'agit **notamment** d'études épidémiologiques, d'éducation des professionnels de la santé et de l'évaluation des politiques. La Journée mondiale contre le SIDA, le 1er décembre 1988, sera l'occasion pour les gouvernements et les collectivités, les groupes et les individus, de parler du SIDA. L'OMS souligne l'importance du dialogue et de la communication, le but étant de dire à chacun **qu'il** est possible d'enrayer la progression du virus du syndrome immunodéficitaire humain grâce à une coopération internationale dans l'application de la stratégie mondiale contre le SIDA. Etant donné le lien étroit **qui** existe entre l'abus des drogues et la progression du SIDA, un débat public sur ce lien et sur la **façon** de le briser constituera un aspect important de la Journée mondiale contre le SIDA.

12. M. MINET (Organisation internationale du Travail) dit que l'OIT a encore intensifié ses activités de lutte contre l'abus des drogues en 1988 avec la mise en oeuvre d'un plan d'action portant sur la réadaptation professionnelle et la réinsertion sociale, les problèmes de la drogue et de l'alcool sur le lieu de travail, l'intégration des jeunes et la collaboration interinstitutions. Ce plan comprend également les activités attribuées à l'OIT par la **Conférence** internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues.

13. Le plan de l'OIT met l'accent sur l'assistance **aux** Etats Membres et **aux** organisations pour la mise au point et l'amélioration de la politique, des stratégies et des programmes de réadaptation professionnelle et de réinsertion sociale des toxicomanes, la formation de personnel chargé de la réadaptation des toxicomanes, le développement de la collaboration régionale, et l'analyse et la diffusion des derniers renseignements sur la situation et les tendances.

14. Pour assurer la mise en oeuvre intégrale et rapide de son plan d'action, l'OIT a créé au début de l'année 1988 le poste de conseiller interrégional pour les problèmes d'alcoolisme et de drogue, **dont** le titulaire est assisté par un expert associé détaché par le Gouvernement norvégien. La tâche du conseiller est de faciliter l'accès à l'assistance et **aux** conseils techniques de l'OIT, grâce au réseau des **bureaux** régionaux et locaux et **aux** services des conseillers chargés de la réadaptation professionnelle en Asie et dans le Pacifique, en **Afrique**, au Moyen-Orient et en **Amérique** latine.

15. Le développement de ses activités de lutte contre l'abus des drogues et l'intérêt accru de ses partenaires sociaux ont conduit l'OIT à proposer d'inscrire à l'ordre du jour de la session de 1990 de la Conférence internationale du Travail une question intitulée: Drogues et alcool: rôle et responsabilité de l'OIT.

16. L'OIT pense comme l'ont observé les représentants d'autres institutions **qu'il** est difficile pour les organismes du système des Nations Unies, et pour l'ONU elle-même, de s'acquitter de leurs mandats, sans parler des mandats élargis, dans la lutte internationale contre l'abus des drogues, compte tenu des ressources tout à fait insuffisantes dont ils disposent. Il faut espérer **que** les Etats Membres seront sensibles **aux** préoccupations exprimées à cet égard.

17. Pour M. GBERQ (Ghana) c'est une erreur de croire que le problème de l'abus des **drogues** se limite **aux** villes industrielles des pays développés occidentaux. Le mal **touche** de plus en plus de jeunes. même dans les pays en développement. d'où proviennent d'ailleurs les drogues les plus répandues. Aucun pays. **qu'il soit** développé ou en développement. n'est à l'abri de ce fléau social. En outre. en raison du succès de la répression dans certains pays. de **nouveaux** pays comme le **Ghana** servent de centres de transit pour la drogue destinée **aux** marchés des pays occidentaux. Aussi le Ghana ne saurait-il demeurer indifférent.

18. Malgré les énormes efforts déployés sur les plans national et international pour maîtriser **la** situation. l'abus des drogues ne diminue pas. **Il** a déjà coûté des millions de vies. affaibli les économies nationales. sapé l'intégrité et la stabilité des gouvernements et mis en danger la société dans son ensemble. Malheureusement. la fabrication et l'exportation de drogues illicites restent des activités extrêmement lucratives pour certains pays. gouvernements. institutions et individus. En s'attaquant au problème. **il** est donc extrêmement important de s'intéresser **autant** à l'aspect économique du trafic qu'à l'éducation et à la réadaptation du consommateur. Un programme international réellement concret pourrait permettre d'aider les gouvernements à abandonner la culture et le trafic de drogues illicites au profit d'autres activités agricoles et industrielles.

19. La Déclaration adoptée par la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues et le Schéma multidisciplinaire complet sont des progrès importants dans la lutte contre la drogue. Les gouvernements et les populations doivent contribuer à l'effort international en se conformant **aux** principes énoncés dans la Déclaration. et les pays doivent mettre au point des mesures pratiques et coordonnées pour donner suite à la Conférence et en atteindre les objectifs.

20. La Commission des stupéfiants de l'ONU joue un rôle important en facilitant l'échange d'informations et de données d'expériences et en renforçant les activités menées sur le terrain dans la lutte contre l'abus des drogues. La délégation ghanéenne **a** noté avec satisfaction les efforts faits par la Commission pour faire aboutir le projet de convention contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes. C'est à dessein que l'accent a été mis sur la recherche, la saisie et la confiscation. non seulement des drogues mais aussi des profits découlant de leur commerce illicite. Le Gouvernement ghanéen a déjà promulgué une loi permettant la confiscation des biens dont **il** s'est avéré qu'ils sont liés aux **drogues** illicites. La délégation ghanéenne se félicite également des dispositions du projet de convention relatives à un renforcement des dispositions concernant la poursuite des trafiquants de drogues indépendamment du lieu où ils commettent leurs délits et prévoyant une plus étroite coopération entre les services de répression et les autorités judiciaires.

21. Le Ghana a déjà bénéficié de l'assistance scientifique et technique de la Division des stupéfiants. Le programme mis au point par la Division et auquel le Ghana **a** participé s'est traduit par l'adoption d'un certain nombre de nouvelles méthodes et de recommandations concernant les futurs domaines prioritaires de lutte **internationale** contre l'abus des drogues. Le Ghana sait gré par ailleurs à

(M. Gbeho. Ghana)

l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) des efforts qu'elle fait pour encourager la mise en place d'un réseau de coopération en Afrique. Une réunion de trois pays est prévue à Dakar (Sénégal) et le Ghana compte y participer activement. Les pays échangeront des informations sur les progrès réalisés dans les projets de prévention de l'abus des drogues et examineront l'éventualité d'un plan régional pour la prévention des drogues en Afrique de l'Ouest. La délégation ghanéenne espère qu'il sera fait état au cours de cette réunion des besoins particuliers de la région africaine dans son ensemble.

22. Dans sa campagne contre l'abus des drogues, le Ghana met l'accent sur la prévention, notamment sur les programmes d'éducation spécialement destinés aux jeunes et aux habitants des zones rurales. Le programme d'éducation est associé à des programmes de réadaptation des toxicomanes et de leur réinsertion sociale. Ces efforts se trouveraient grandement facilités s'ils étaient complétés par un programme tout aussi énergique incitant les producteurs à abandonner la culture et la fabrication de drogues.

23. En conclusion, le représentant du Ghana appelle l'attention sur le sort des pays en développement dont le seul tort est d'être actuellement un lien de transit pour les trafiquants de drogues. C'est le sort qu'est en train de connaître le Ghana qui ne tire pas fierté d'avoir été choisi. La plupart des Etats de transit ont été choisis par les trafiquants essentiellement parce qu'ils ne possèdent pas le matériel perfectionné nécessaire à une détection et à un contrôle sérieux. Très souvent malheureusement, leurs ressortissants se familiarisent avec ces drogues dangereuses. Les pays en développement ont besoin de l'assistance internationale pour pouvoir acquérir et entretenir du matériel moderne et efficace. Il importe que les Etats de transit notoires aient les moyens de renforcer les recherches internationales pouvant être entreprises contre des trafiquants. Pour assumer leur part de la responsabilité internationale, il leur faut des ressources, et le Ghana est prêt à apporter sa contribution, notamment si on l'aide à se procurer les moyens nécessaires à cet effet.

24. M. PRATOMO (Indonésie) dit que le problème du trafic illicite et l'abus des drogues doit être réglé par la communauté internationale tout entière. Aucun de ses membres n'a les moyens, seul, de s'y attaquer efficacement et aucun n'est à l'abri de ses tragiques conséquences. Le contrôle exigera une action de grande ampleur et prolongée, caractérisée par la coopération et la coordination. La Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues a été un pas important dans cette direction. La volonté de prendre des mesures multidisciplinaires concertées s'est exprimée dans une Déclaration et un cadre a été adopté en vue d'activités globales, le Schéma multidisciplinaire complet. Le problème toutefois ne semble nullement s'atténuer. Il a déjà atteint des proportions endémiques telles que la situation risque de se détériorer encore avant qu'il soit possible d'y apporter quelque remède. Il est essentiel de maintenir l'engagement politique contenu dans la Déclaration et de hâter la mise en oeuvre du Schéma multidisciplinaire complet.

(Mt Pratomo. Indonésie)

25. En tant que principal organe de décision du système des Nations Unies dans la lutte contre l'abus des drogues, la Commission des stupéfiants a un rôle central à jouer dans le suivi de la Conférence. Le Conseil économique et social également a proposé un certain nombre d'activités à l'intention du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales pour assurer le suivi de la Conférence (résolution 1988/9).

26. Le rapport du Secrétaire général sur la Conférence (A/43/679) appelle l'attention sur le fossé qui **existe** entre les ressources dont dispose le système des Nations Unies et les actions **qu'exige** de lui la mise en oeuvre du Schéma multidisciplinaire complet. La délégation indonésienne attend avec intérêt les résultats de la tentative faite pour quantifier les ressources actuellement affectées à des programmes de lutte contre l'abus des drogues par **deux** des principales institutions spécialisées ainsi que les ressources nécessaires pour mener à bien les activités recommandées par la Conférence. La crise financière de l'ONU continue d'entraver les efforts faits pour mobiliser les moyens nécessaires à la mise en **oeuvre** intégrale du Schéma. Cependant, en coopérant et en coordonnant davantage les activités du système et des Etats Membres, et avec des contributions extérieures, **il** devrait être possible de tirer le meilleur parti des ressources limitées et de les utiliser à des fins précises.

27. Des progrès substantiels ont été réalisés dans l'élaboration d'une convention contre le trafic **illicite** des stupéfiants et des substances psychotropes. Le Groupe intergouvernemental **d'experts** à composition non limitée établi pour **examiner** le projet de convention a bien travaillé. Le Groupe d'étude réuni à Vienne du 27 juin au 8 juillet 1988 a mis au point un ordre du jour et un règlement intérieur pour la prochaine conférence de plénipotentiaires. La convention constituera un complément utile au cadre juridique international existant pour combattre le trafic **illicite** des stupéfiants et des substances psychotropes et **il** faut espérer que sa ratification fera l'objet d'un large appui.

28. Le Conseil économique et social, dans la résolution 1988/19, a prié le Secrétaire général de convoquer, après l'adoption de la convention, une **deuxième** réunion interrégionale des chefs des services **nationaux** de répression compétents en matière de **drogues** afin de resserrer la coopération pour la mise en oeuvre de la convention. Le représentant de l'Indonésie note que les dispositions nécessaires sont prises pour organiser cette réunion à Vienne du 11 au 15 septembre 1989 (A/43/679). **Etant** donné le succès de la première réunion, le Conseil a décidé, dans sa résolution 1988/15, que les réunions régionales des chefs des services **nationaux** de répression compétents en matière de drogues seraient convoqués sur une base annuelle, sauf les années où est convoquée une réunion interrégionale. Une réunion pour la **région** de l'Asie et du Pacifique doit avoir lieu à Bangkok en octobre 1988.

29. Enfin, le problème des stupéfiants doit être abordé au niveau national. L'Indonésie a récemment élaboré un plan national prévoyant des activités multidisciplinaires globales pour lutter contre l'abus et le trafic **illicite** des stupéfiants, des substances psychotropes et autres substances pouvant provoquer la dépendance. Fondé sur le Schéma multidisciplinaire complet, ce plan national est

(M. Pratomo. Indonésie)

une stratégie intersectorielle globale axée tant sur l'offre que sur la demande. Il s'inspire de l'idée selon laquelle on ne saurait lutter efficacement contre le trafic illicite qu'en tenant dûment compte du lien entre la production et l'abus illicites de drogues et les conditions économiques et sociales existantes. Le rôle de la famille, des éducateurs et autres personnes influentes est jugé essentiel pour contribuer à réduire la demande. En outre, pour une solution juste et efficace, la réadaptation, qui doit permettre aux toxicomanes de se réinsérer dans la société en tant que membres productifs, doit être un des aspects essentiels des efforts de lutte contre l'abus des drogues. Sur le plan sous-régional, l'Indonésie continue d'attacher une grande importance aux travaux réalisés par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) pour mettre en oeuvre une politique et une stratégie coordonnées de lutte contre le trafic illicite. En tant que pays de transit, l'Indonésie s'efforce constamment de renforcer sa capacité à empêcher l'afflux des drogues, en coopérant avec ses voisins.

30. M. GALINQ (Directeur de la Division des stupéfiants) constate que le fait qu'une soixantaine d'orateurs aient pris part au débat général, certains intervenant au nom de plusieurs délégations, prouve, s'il en était besoin, que le trafic illicite et l'abus des drogues est un problème universel qui exige des mesures concertées et universelles. La mesure immédiate la plus efficace sera certainement la conférence de plénipotentiaires qui va avoir lieu prochainement à Vienne du 25 novembre au 20 décembre 1988 pour adopter la convention contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes. Cette convention doit être à la fois équilibrée, efficace, universellement acceptable et universellement appliquée. Elle doit contenir un engagement contraignant sur le plan universel de saisir les biens provenant du trafic de drogues et de faciliter l'extradition des trafiquants. Elle doit prévoir l'imposition de sanctions qui soient véritablement dissuasives et l'élimination de la production illicite ainsi que le contrôle des produits chimiques de base utilisés dans la fabrication des stupéfiants et des substances psychotropes. Le passage terrestre, maritime et aérien de drogues doit être interdit et il convient de tenir compte des circonstances particulières des pays de transit. Des règles doivent être établies prévoyant l'assistance juridique et judiciaire mutuelle.

31. Toutes ces mesures et d'autres doivent être incorporées dans une convention que la Conférence aura seulement 18 jours pour mettre au point. Les problèmes d'organisation sont donc très importants. En réponse aux questions du représentant de la Bolivie, M. Galino précise que sur les quatre documents établis par la Division des stupéfiants, seul le document A/CONF.82/3, le rapport de la réunion du Groupe d'étude qui s'est tenue à Vienne du 27 juin au 8 juillet, a déjà été distribué. Les autres, l'ordre du jour provisoire, le règlement intérieur et l'organisation provisoire des travaux, seront disponibles sous peu. L'inscription des délégations commencera le lundi 21 novembre, à 15 heures, à Vienne. La liste des orateurs pour le débat général sera ouverte le 1er novembre et le débat lui-même aura lieu le vendredi 25 après-midi et le samedi 26. Le représentant de l'Indonésie prie instamment les Etats Membres d'informer dans les meilleurs délais le Secrétariat de la composition de la délégation qu'ils enverront à la Conférence. Puisqu'il s'agit d'une conférence de plénipotentiaires, une commission de vérification des pouvoirs examinera les pouvoirs des représentants, pouvoirs qui

(M. Galino)

devront porter la signature du chef d'Etat ou de gouvernement ou du ministre des affaires étrangères du pays concerné. Le Groupe d'étude a décidé que le Secrétaire général publierait un calendrier provisoire des travaux trois semaines avant la date d'ouverture de la Conférence et ce calendrier a été publié à Vienne.

32. La convention elle-même sera, il faut espérer, adoptée par consensus, mais il sera sans doute nécessaire de procéder à des votes sur les nombreuses variantes et sur des paragraphes séparés. Il sera pratiquement impossible de parvenir à un consensus sur tous les points pendant le temps imparti. Le débat de fond sur les différents articles doit commencer le lundi 28 novembre, après le débat général, au cours duquel il ne devrait pas y avoir de sujets de controverse. Le Groupe d'étude a recommandé que les articles 1 à 6 du projet de convention soient examinés en plénière et que les autres articles, y compris le préambule et les clauses finales, soient renvoyés aux sous-commissions. Conformément au règlement intérieur provisoire, les sous-commissions seront priées de faire rapport à la plénière de temps à autre sur l'état d'avancement de leurs travaux. Il y a là toutefois le risque que des questions ayant déjà fait l'objet d'un accord dans une sous-commission soient réexaminées en plénière, d'où une perte de temps. Des consultations préalables à la Conférence doivent avoir lieu le 23 novembre et il serait bon de décider à ce moment-là que tout article qui a fait l'objet d'un accord dans une sous-commission et est renvoyé en plénière sera soumis immédiatement au Comité de rédaction sans débat, sauf nécessité absolue. On a également proposé qu'un comité plénier travaille parallèlement à la plénière sur le premier groupe d'articles.

33. M. Galino est heureux d'indiquer que grâce au redéploiement de ses ressources, le Secrétariat a pu obtenir une troisième équipe d'interprètes, ce qui permettra de tenir, en plus des quatre réunions ordinaires quotidiennes, des réunions de groupes de travail et d'organes similaires sur des points particuliers prêtant à controverse. Les deux derniers jours de la Conférence, les 19 et 20 décembre, seront réservés à la mise au point du texte définitif et à sa signature par les chefs de délégation ou leur représentant autorisé. La Conférence n'aura donc que 16 jours pour se mettre d'accord sur un texte qui soit satisfaisant pour tous et qui puisse être adopté par consensus. s'il n'est pas possible de parvenir à un consensus, ce sera au Bureau de décider de la ligne à suivre. Le règlement intérieur prévoit l'adoption à la majorité des deux tiers.

34. Mettre au point en moins de quatre semaines une convention aussi complexe et novatrice ne sera pas tâche aisée. Après avoir assisté au débat général de la Troisième Commission, M. Galino est néanmoins convaincu que la volonté politique qui s'y est manifestée permettra de trouver le moyen d'adopter par consensus une convention efficace qui soit universellement acceptée et appliquée.

La séance est levée à 19 h 15.